



Taussac
— la —
Billière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard.

Absent excusé : BUTHION Patricia

Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarques, il est adopté à l'unanimité.

2 – Convention pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de LAMALOU LES BAINS.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour la participation aux frais des écoles primaires et maternelles de Lamalou les Bains ainsi que la prévision de la contribution de la commune de Taussac la Billière qui s'élève à 58 692,13 € pour l'exercice écoulé.

La convention a été expurgé de la participation aux investissements comme convenu lors d'une réunion préparatoire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est renseigné auprès de la DASEN de l'Hérault qui l'a informé qu'une telle convention devait respecter l'article L 212-8 du Code de l'Éducation, qui limite la participation aux frais liés au fonctionnement du service de l'école pour l'éducation des enfants à l'exclusion de tout autre frais.

Il indique qu'il est quand même favorable à la prise en charge des frais de cantine et de garderie pour ceux qui l'utilisent. Une réunion par visio ou conférence téléphonique doit avoir lieu entre les parties et la DASEN afin de définir les modalités.

Le Conseil Municipal est favorable à la signature de cette convention sur ces bases-là.

3 – Avenant travaux STEP La Sesquièrre

Serge MAS, adjoint aux travaux, présente l'avenant N°1 au marché de la STEP de La Sesquièrre pour reprise de 2 branchements et extension du réseau EU pour la somme de 15 910 €HT, travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau de transfert.

Proposition validée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

4 – Délibération n°2025-026 Décision Modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement

Le maire présente au Conseil Municipal la modification d'écriture comptable sur le budget « eau et assainissement » qui consiste à diminuer et augmenter de la somme de 60 000 €, deux lignes de dépenses d'investissement.

Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 – Délibération n°2025-027 Demande de Fonds de concours à Grand Orb « Solidarité Territoriale » pour financement « Place et voirie » à La Billière.

Le Maire retrace l'historique du Fonds de concours proposé par Grand Orb en mai dernier destiné à la solidarité territoriale et à la relance de l'économie locale à laquelle il avait candidaté notamment pour la réfection des rues et place de La Billière dernière tranche.

Or après l'été, nouveau courrier demandant le dépôt en urgence des dossiers mais seulement pour ceux qui répondent à la thématique « école et mobilité », objet qui apparemment excluait notre demande.

Toutefois, lors de la présentation du rapport du prochain Conseil Communautaire (08.10.2025), il constate que certaines communes ont vu leurs dossiers pour voirie, place, parking acceptés par le bureau communautaire.

À la suite de cela, le maire a fait un courrier au président de l'Intercommunalité et à tous les maires pour manifester sa désapprobation et son mécontentement sur cette discrimination dans le traitement de l'information.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter un Fonds de concours de 32 378 € auprès de Grand Orb pour les travaux de voirie et place de La Billière en espérant que cette demande sera prise en compte malgré la date limite.

Proposition validée à l'unanimité.

9 – Questions divers :

- Serge MAS, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que la Station d'Épuration de La Sesquière est en service et son rendu est satisfaisant.
L'entreprise qui effectue le débroussaillage des chemins a connu des difficultés entre les pannes et l'interdiction pour risque d'incendie. Il va intervenir pour terminer les travaux dans certains secteurs.
Il présente également le projet de reprise d'une partie du chemin des Vigneaux à Taussac afin de corriger les écoulements d'eau de pluie chez les riverains.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la visite qu'il a effectuée avec M. Michel, Directeur de l'Agence des Routes Départementales afin de sécuriser l'Avenue des Prunus à Taussac à la suite de plaintes de riverains.
Dans un premier temps, l'Agence va installer un enregistreur de vitesse et la commune va supprimer le dernier point de collecte des bacs à déchets. Seul le point central sera maintenu pour le ramassage des conteneurs.
Un cheminement piétonnier sera délimité côté pair, le côté impair sera réservé au stationnement.
À la suite du relevé des vitesses, il sera peut-être envisagé de créer une « écluse » afin de faire ralentir les véhicules.
- Le maire propose au Conseil Municipal d'équiper les villages qui le souhaitent d'une boîte à livres à condition qu'une personne prenne en charge la gestion.
- Christiane CAUQUIL, 1^{ère} adjointe, est chargée de coordonner le Noël des enfants et des aînés.
- Le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de La Sesquière qui se plaint des nuisances liées à l'éclairage public ainsi que de la réponse qui a été faite.
- Il est constaté que des habitants qui résident de manière permanente sur la commune ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Le Conseil Municipal souhaite que ces personnes fassent la démarche de s'inscrire soit au secrétariat, soit en ligne afin de participer à la vie de notre commune.
- Les vœux municipaux auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 18h00.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Bernard VINCHES

